

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Harvey

<https://www.cadre21.org/membres/f9208ecd722075ef742199a7>

Date d'obtention : 2022-03-08 03:39:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse dote l'intervenant d'une procédure simple, claire et validée. L'aide-mémoire constitue un rappel clair du schéma et de la trajectoire des interventions requises et indiquées dans les situations de Sexto auprès des adolescents.

En milieu scolaire, lors de dénonciation, il importe de toujours valider l'information auprès du dénonciateur (rencontrer rapidement) et autres parties impliquées et de suivre ensuite les étapes bien définies dans la trousse. En premier lieu, la trousse permet d'étayer l'information reçue et de guider la suite: est-ce un acte impulsif ou un acte malveillant? Dans le cas d'un acte impulsif, une intervention à caractère de sensibilisation sera indiquée (rencontre éducative, jeunes, parents, explication des enjeux quant à la nature criminelle/conséquences...); il sera ici tout de même indiqué d'adresser toujours l'information aux policiers même si cela est à caractère impulsif. Ceux-ci pourront ainsi voir à remettre l'appareil confisqué, et faire aussi la sensibilisation auprès des parties concernées.

La trousse Sexto permet une rapidité d'intervention, une limitation claire de la propagation de contenus. En aucun cas l'intervenant ne doit visionner le matériel vidéo ou photo explicites; il s'agirait d'une infraction criminelle de le faire. L'intervenant, via le questionnaire de la trousse, aura les détails suffisants pour avoir idée juste de la situation explicite sans avoir vu ou visionné quoi que ce soit. Dans le cas d'un acte malveillant, une rencontre ne sera pas faite avec l'instigateur puisque la situation sera sans délai communiquée à la police qui fera la prise en charge. Dans ce cas cependant, le milieu scolaire fera la saisie de l'appareil électronique, qu'elle remettra ensuite au policier en question. Que ce soit malveillant ou impulsif, les policiers ont informés.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'importance de s'en tenir au cadre prévu dans la trousse est manifeste. Il apparaît clair aussi que d'entrée de jeu, il est capital de bien aller s'enquérir de la nature, du contexte etc concernant une dénonciation, en voyant rapidement le ou les dénonciateurs eux-mêmes. La suite nous sera suggérée clairement ensuite par la trousse et/ou l'aide-mémoire qui est un guide clair et bien fait.

Dans tous les cas, les policiers sont prévenus.

Je retiens aussi avec les mises en situation qu'une situation semblant simple parfois peut être plus complexe: de nouveaux acteurs peuvent s'ajouter et s'enchevêtrer. Il est primordial de rencontrer alors chacune des parties et de prendre avec chacune d'elles le questionnaire de la trousse afin de bien suivre la trajectoire d'évaluation impulsif/malveillance et d'orienter la séquence d'interventions en découlant. En tant que professionnelle à la polyvalente, les situations présentées m'ont clairement interpellées puisqu'elles se collent parfaitement à ce que je suis appelée à recevoir: je serai beaucoup plus confortable dans mes interventions et rassurée quant au fait qu'en suivant la trousse rigoureusement, je ne peux en aucun cas nuire au processus quel qu'il soit. Cela me permettra aussi d'être plus vive dans mes réactions de prévention auprès des jeunes, des parents et autres membres de l'équipe-école ou du réseau.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

En général, la posture de neutralité bienveillante requise pour assurer la bonne conduite de l'intervention est délicate en soi. Faire la juste chose, avoir le bon ton, et s'assurer du bon déroulement de l'intervention.

Il nous apparaît délicat aussi dans certaines circonstances de bien discriminer l'impulsif du malveillant. En théorie, le principe semble clair et plutôt évident; souvent, la réalité peut être embêtante. En ce sens, l'étayage de l'information est très importante et cela sans tarder lorsqu'une dénonciation est effectuée. Comme toute intervention particulière, celle-ci nécessite un doigté, une connaissance de l'outil en question et une capacité à mener à bien le processus. En tout temps, je comprends qu'un même événement peut générer d'autres résonances éventuelles et nous inviter à reprendre le processus. Il faut conserver la même rigueur, la même vigilance et la même droiture d'intervention. L'aide-mémoire est un bon guide qui nous laisse voir en un coup d'oeil la trame à privilégier lors d'une dénonciation de sexto.